

BULAC

[도서관] [शिक्षक] [කාලාපකරය] [ሥልጣኔ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/2021/048

Rédigé par
Jean-François Chanal

Téléphone
0181691811

Courriel
jean-francois.chanal@bulac.fr

Date
25/02/2021

COMPTE RENDU

Réunion du 03/12/2020
Assemblée générale

Version
25/02/2021

Participants présents

Administrateurs

François-Xavier ANDRÉ (EFE0)
Stéphane FEUILLAS (Université de Paris)
Anne-Catherine FRITZINGER (Sorbonne
Université)
Romain HURET (EHESS)

Thierry KOUAMÉ (Panthéon-Sorbonne)
Yves MORET (MESRI)
Françoise MOULIN CIVIL (MESRI)
Alain PEYRAUBE (MESRI)
Françoise THIBAUT (MESRI)

Anne-Marie TURCAN (EPHE)

Membres de droit

Bernard MORVAN (agent comptable)

Marc KRECKELBERGH (Contrôle d'État) :
représenté par Geneviève PERTILE

Marie-Lise TSAGOURIA (directeur)

Invités

Jean-François CHANAL (directeur-adjoint)
Éloi FICQUET (Président du CS)
Benjamin GUICHARD (directeur scientifique)

Catherine BOIN (RP)

Participants excusés

Administrateurs

Jean-François HUCHET (INALCO) : *procuration
donnée à Françoise MOULIN CIVIL*

François-Joseph RUGGIU (CNRS) : *procuration
donnée à Françoise MOULIN CIVIL*

Membres de droit

Alexandre Bosch (Commissariat du
gouvernement)

Invités

Christophe PÉRALES (Paris Diderot)

Lorenzo DEUSTUA (RP)
Florian LEJEUNE (RP suppléant)
Nathalie Pilet (RP suppléante)

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MARS 2020
2. POINT D'INFORMATION BULAC ET CRISE SANITAIRE
3. BUDGET RECTIFICATIF N° 1
4. BUDGET INITIAL 2021
5. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2021
6. CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE
7. CONVENTION DE REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION COLLEX-PCP EBCO AVEC LA BIBLIOTHÈQUE INTERUNIVERSITAIRE DE LA SORBONNE
8. CONVENTION DE REVERSEMENT DE DROITS DE BIBLIOTHÈQUE AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE 2020-2021 (AVEC L'INALCO)
9. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉMATÉRIALISATION DES BULLETINS DE PAYE DES AGENTS
10. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PERSONNELS DE LA BULAC
11. RESTAURATION DES PERSONNELS PENDANT LA PÉRIODE DE DÉCONFINEMENT (DÉLIBÉRATION DE RÉGULARISATION)
12. MODIFICATION DU CALENDRIER DE FERMETURE 2020
13. CALENDRIER DE FERMETURE 2021
14. QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 9h35 en visioconférence. Françoise MOULIN CIVIL rappelle son élection de mars 2020 en tant que présidente de l'assemblée générale et regrette que les conditions contraignent d'organiser cette séance à distance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MARS 2020

Il n'y a pas de corrections ni de commentaires.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. POINT D'INFORMATION BULAC ET CRISE SANITAIRE

Françoise MOULIN CIVIL donne la parole à Marie-Lise TSAGOURIA pour évoquer les conditions sanitaires.

La BULAC est restée fermée pendant le premier confinement. Les agents ont pu revenir sur le site le 11 mai. À partir du 15 juin, un comptoir de prêt a été mis en place jusqu'à la fermeture estivale, qui a été étendue à tout le mois d'août. La bibliothèque a ouvert à nouveau ses portes au public le 8 septembre. La réservation de place est obligatoire pour accéder aux salles de lecture. Cette réservation est possible seulement pour les étudiants en sciences humaines et sociales des établissements membres du GIP BULAC, les enseignants du supérieur et les chercheurs affiliés à une institution.

Françoise MOULIN CIVIL, soucieuse de s'assurer du ressenti des personnels sur la situation, donne la parole à Catherine BOIN.

Celle-ci constate que l'information circule bien auprès des personnels. Des réunions régulières sont organisées. Un point suscite l'inquiétude des agents, le non-respect du port du masque par certains lecteurs.

Françoise MOULIN CIVIL souligne l'importance de faire des rappels réguliers sur cette obligation.

3. BUDGET RECTIFICATIF N° 1

Le budget rectificatif n° 1 comporte deux ensembles de modifications :

- La nécessité d'augmenter l'enveloppe de dépenses des personnels. La marge de sécurité prévue en début d'année s'est révélée insuffisante et des dépenses supplémentaires ont été enregistrées : hausse de la taxe sur les salaires, augmentation des dépenses liées à la médecine de prévention.
- Certaines dépenses d'investissement ont été retardées (développement du nouveau site web), d'autres non lancées (travaux de la pointe Cantagrel, dépenses informatiques).

En conséquence une réduction de moitié du prélèvement prévu sur le fonds de roulement est constatée.

Françoise MOULIN CIVIL s'interroge sur l'enveloppe du personnel : est-ce lié à une erreur de prévision ou à l'impact des mesures sanitaires ?

Marie-Lise TSAGOURIA indique qu'il s'agit principalement d'une erreur de prévision. La marge de sécurité était insuffisante.

Françoise MOULIN CIVIL s'assure que cette situation a bien été prise en compte pour le budget initial.

En l'absence d'autres questions, le budget rectificatif n°1 est adopté à l'unanimité.

4. BUDGET INITIAL 2021

Marie-Lise TSAGOURIA présente les tendances générales du document : désormais on ne dégage plus de masse abondant le fonds de roulement. Les besoins d'investissement devront être évalués au plus juste.

Puis elle présente les différents tableaux. Il en ressort les points saillants suivants :

- Les autorisations d'engagement sont inférieures aux crédits de paiement.
- Une baisse des recettes liées à l'activité est prévue (reproduction des documents, etc.).
- Les dépenses documentaires sont maintenues.
- Le fonds de roulement se rapproche des 60 jours de fonctionnement demandés par le contrôle budgétaire.
- Les opérations pluriannuelles représentent la moitié des dépenses.

Françoise MOULIN CIVIL souligne la clarté de cette présentation. Elle constate que le budget est à l'équilibre et qu'il n'y a pas de point d'alarme. La capacité à enrichir les collections n'est pas entamée.

Le budget initial 2021 est adopté à l'unanimité.

5. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2021

Marie-Lise TSAGOURIA balaie rapidement les chantiers majeurs :

- En 2021 la BULAC fêtera ses 10 ans d'ouverture.
- Le télétravail sera mis en œuvre de façon juridiquement sécurisée.
- La livraison du nouveau site web est prévue à l'été.
- Parmi les collections, les ressources électroniques ont pris de l'importance pendant la crise sanitaire.
- Le programme « services publics + » permettra d'améliorer encore la qualité des prestations offertes par la bibliothèque à ses lecteurs.
- L'objectif d'aménagement du local de la pointe Cantagrel reste entier.

Puis Benjamin GUICHARD présente les différents partenariats noués par la BULAC :

- Pour développer les collections et les services à la recherche, avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, le GIS CollEx-Persée et les GIS aréalistes (Asie, Études africaines, Moyen-Orient et mondes musulmans) ; pour développer des ressources numériques et la science ouverte en participant à des consortiums ; pour mutualiser des services documentaires avec les membres du GIP BULAC.
- pour coopérer autour des publics (avec l'Inalco, la section arabe de l'IRHT et la chaire de dialogue des cultures de l'Université Paris-1, avec l'Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman, avec le festival international du film documentaire « Cinéma du réel », avec le festival VO-VF).
- pour coopérer autour des expertises de la BULAC (participation à des groupes de travail professionnels, au développement du logiciel de gestion des chaînes de numérisation NumaHOP, au développement du logiciel libre de gestion de bibliothèque Koha).

Françoise MOULIN CIVIL constate la richesse de la programmation et des activités. Elle souhaite mobiliser les administrateurs autour de l'anniversaire d'ouverture de la BULAC dont il ne faut pas sous-estimer l'importance.

Marie-Lise TSAGOURIA indique que le 11 décembre est la date anniversaire. Un événement festif est envisagé, mais encore à confirmer.

Françoise THIBAUT remarque que le cœur de partenariats de la BULAC est impressionnant. Elle signale le lancement de la feuille de route de l'Alliance Athéna et estime qu'il serait judicieux que la BULAC participe à cette réflexion.

Benjamin GUICHARD remercie pour cette proposition et précise que les canaux actuels de relais des actions de la BULAC sont les groupements d'intérêt scientifique et le conseil scientifique.

Françoise THIBAUT constate que 2021 marquera à la fois les 10 ans d'ouverture de la BULAC et l'ouverture du Grand établissement documentaire (GED) Condorcet. Il serait intéressant que cette concomitance donne lieu à des actions communes.

Thierry KOUAMÉ rappelle que les 250 ans de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne n'ont pas été fêtés cette année.

Yves MORET souhaite que les projets encore en cours soient achevés avant de les associer à des fêtes.

Le programme d'activité 2021 est adopté à l'unanimité.

6. CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Jean-François CHANAL présente le document. Il insiste sur les progrès réalisés en matière de description des procédures. Le point de fragilité des fonctions budgétaire et comptable reste la faiblesse numérique des équipes. La dématérialisation de la chaîne budgétaire et comptable reste à achever.

Bernard MORVAN indique que les dossiers traités ne présentent pas une grande complexité. La dématérialisation nécessitera un rapprochement avec Cocktail.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que l'offre de gestion électronique des documents n'est pas encore aboutie.

Françoise MOULIN CIVIL demande s'il a été envisagé de changer pour la suite SIFAC.

Bernard MORVAN considère que SIFAC serait surdimensionné.

Marie-Lise TSAGOURIA complète en indiquant que SIFAC est cher et non libre.

Bernard MORVAN insiste sur l'effort de formation important que cela impliquerait pour les agents.

En l'absence de questions, le document est adopté à l'unanimité.

7. CONVENTION DE REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION COLLEX-PCP EBCO AVEC LA BIBLIOTHÈQUE INTERUNIVERSITAIRE DE LA SORBONNE

La convention est adoptée à l'unanimité.

8. CONVENTION DE REVERSEMENT DE DROITS DE BIBLIOTHÈQUE AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE 2020-2021 (AVEC L'INALCO)

Pour les étudiants en formation continue de l'Inalco, rien n'était prévu en termes de reversement de droits de bibliothèque à la BULAC. Ces étudiants ne bénéficiaient donc pas des droits ouverts aux étudiants de l'INALCO. La convention présentée est donc une convention de régularisation pour l'année universitaire 2020-2021.

Catherine BOIN souhaite s'assurer que les consignes seront bien données aux agents qui assurent l'accueil.

Marie-Lise TSAGOURIA répond que les consignes ont déjà été données.

La convention est adoptée à l'unanimité.

9. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉMATÉRIALISATION DES BULLETINS DE PAYE DES AGENTS

Françoise MOULIN CIVIL précise qu'il s'agit là d'une régularisation, à la demande du ministère, les bulletins de paye étant déjà dématérialisés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PERSONNELS DE LA BULAC

Marie-Lise TSAGOURIA indique que l'association du personnel est financée depuis sa création à hauteur de 4 000 € par an. La demande de subvention a normalement vocation à être présentée en début d'année.

Catherine BOIN précise qu'un spectacle de textes d'Hanokh Levin, un auteur israélien, a pu être organisé en 2020.

Françoise MOULIN CIVIL considère que l'association est un élément fort de cohésion du personnel.

La demande de subvention est approuvée à l'unanimité.

11. RESTAURATION DES PERSONNELS PENDANT LA PÉRIODE DE DÉCONFINEMENT (DÉLIBÉRATION DE RÉGULARISATION)

Marie-Lise TSAGOURIA précise qu'il s'agit d'une régularisation liée au déconfinement. Les restaurants administratifs sont restés fermés jusqu'au 17 juin. Du 18 mai au 17 juin a donc été mis en place un système de plateau repas et de chèque déjeuner pour les agents présents sur le site.

La régularisation est adoptée à l'unanimité.

12. MODIFICATION DU CALENDRIER DE FERMETURE 2020

Il s'agit là encore d'une régularisation. La bibliothèque a été fermée complètement pendant tout le mois d'août et deux semaines de fermeture sont prévues pendant les vacances de Noël (au lieu d'une semaine entre Noël et le Jour de l'An). Cela permettra de réaliser certains travaux indispensables.

Ces congés sont bien entendus pris sur les droits à congé ordinaire des agents.

Le calendrier 2020 modifié est adopté à l'unanimité.

Pour mémoire : En raison du couvre-feu il n'y a provisoirement plus de soirées se terminant à 22h.

13. CALENDRIER DE FERMETURE 2021

Le calendrier de fermeture 2021 résulte d'une simple application du règlement intérieur.

Le calendrier 2021 est adopté à l'unanimité.

14. QUESTIONS DIVERSES

Françoise MOULIN CIVIL demande s'il y a des questions diverses.

Catherine BOIN lit une motion rédigée par les représentants du personnel au sujet de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Françoise MOULIN CIVIL répond qu'elle a saisi la Direction générale de l'enseignement supérieur après l'assemblée générale de mars 2020. Elle remettra le texte de la motion à la direction générale.

Françoise MOULIN CIVIL et Marie-Lise TSAGOURIA remercient les administrateurs pour leur présence.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55.